

*Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville
de Brownsburg-Chatham*



Consultation publique

Le 2 mai 2017

À 18h30

- Projet de règlement numéro 197-04-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une zone pôle local PI-527-1, à même une partie de la zone PI-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières.

Madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable explique le projet de Règlements et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h45

Trois (2) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 2 MAI 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 2 mai 2017, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent monsieur le conseiller :

Siège numéro 4 : Michel Brisson

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présente :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier;
Madame Line Milo, assistante greffière.

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Vingt-quatre (24) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. 1^e Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
6. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois d'avril 2017

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 28 avril 2017

Chèques: 626 686,35 \$
Débets directs: 140 182,11 \$

TOTAL: 766 868,46 \$

Chèques numéros : 18133 à 18250

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de mars 2017 : 1 649 300,00 \$

Valeur au cours du mois de mars 2016 : 2 633 500,00 \$

Valeur pour l'année 2017 : 2 936 567,00 \$

- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme des 6 et 19 avril 2017

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 mars 2017

7 interventions

3 interventions (entraide)

- Rapport annuel pour l'année 2016 – Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute
- Dépôt des états comparatifs du 30 avril 2017.

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham – Demande auprès de la Commission municipale du Québec d'une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière.
- G-2 Élection municipale du 5 novembre 2017 - Tarif de rémunération du personnel électoral
- G-3 Amendement du Règlement d'emprunt numéro 239-2017 pour l'acquisition et l'aménagement de jeux d'eau dans le parc Roland-Cadieux et décrétant un emprunt n'excédant pas 211 000 \$, le cas échéant - modification aux articles 3, 4 et 7
- G-4 Amendement de la résolution 16-08-300 - Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme nouveau Fonds chantiers Canada-Québec - volet fonds des petites collectivités (FPC)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS & CULTURE

- L-1 Modification de la Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale
- L-2 Autorisation – Location d’un espace à l’entreprise « Laprovidence Canoe/Kayak » au Camping municipal afin de faire la location de Canot et Kayak pour la saison estivale 2017
- L-3 Demande d’autorisation de madame Manon Lavigne pour circuler sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le samedi 6 mai 2017 dans le cadre de la « Course relais Argenteuil 2017 »

INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I-1 Autorisation pour présentation d’aménagement de bornes sèches auprès du *ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC)
- I-2 Formation du personnel du Service de sécurité incendie

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- U-1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-04-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527 et d’y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d’y édicter des dispositions particulières
- U-2 Adoption du Règlement numéro 197-02-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « projet intégré » pour les usages autorisés dans la zone industrielle I-805
- U-3 Adoption du Règlement numéro 197-03-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la délimitation de la zone agricole A-139
- U-4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-006 – Lot vacant 4 678 390 du cadastre du Québec (lot situé à l’est de la propriété du 70, chemin de Kerpen) – Superficie d’implantation au sol et porte en façade – Madame Sabrina Malouta Bellerose

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-5 Demande de PIIA numéro 2017-02 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement de porte et fenêtres) – Propriété située au 296, rue Hillcrest (lot 4 236 207 du cadastre du Québec) dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 201-2013 – Madame Chantal Dupras
- U-6 Renouvellement de mandats de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme : messieurs Stephen A. Rowland, Daniel Cadotte et Michel Fournier
- U-7 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2017-00002 – Création des lots 6 049 065 et 6 049 066 du cadastre du Québec – Monsieur Gordon Paul Plummer
- U-8 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2017-00004 – Création du lot 6 079 151 du cadastre du Québec – Monsieur Patrick Montminy
- U-9 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2014-00034 – Création des lots 5 637 317, 5 637 319, 5 637 320, 5 637 324, 5 637 326 et 5 637 327 du cadastre du Québec – Madame Marie-France Cardinal / Correction avril 2017
- U-10 Demande de PIIA numéro 2017-03 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur) – Propriété située au 184, rue Principale (lot 4 236 115 du cadastre du Québec) dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 201-2013 – Monsieur Julien Sauvé
- U-11 Demande: Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville / Volet bâtiments résidentiels existants – Immeuble situé au 184, rue Principale (lot 4 236 115 du cadastre du Québec) – Monsieur Julien Sauvé – Acceptation de la proposition et attribution de l'aide financière

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP.1 Renouvellement du contrat de service avec le centre de Tri d'Argenteuil pour l'année 2017
- TP.2 Ajout d'arrêts – Rue des Érables au coin de la rue Mac Vicar
- TP.3 Résultat des prix suite au regroupement d'achat avec l'Union des Municipalités du Québec pour l'abat-poussière – Autorisation d'achat

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- TP.4 Résultats d'ouverture de soumission suite à un appel d'offres public – Services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance à la réhabilitation des rues des Érables, Maurice et Lafleur – octroi de mandat – Attendre résultats
- TP.5 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location de deux camionnettes pour divers services de la Ville de Brownsburg-Chatham – Rejet des soumissions.
- TP.6 Résultats d'appel d'offres public pour l'achat ou la location de deux camionnettes pour divers services de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat.

8. *Correspondance*

9. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

10. *Varia*

11. *2^e période de questions*

12. *Levée de la séance*

17-05-114

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Martin Charron propose de d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

G-5 Résolution pour adresser la problématique de l'archivage;

G-6 Prise de position ferme du Conseil concernant son droit démocratique absolu en ce qui concerne la gestion et l'administration des affaires de la Ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE l'ordre du jour soit amendé et soit adopté avec les deux (2) points G-5 et G-6.

Monsieur le conseiller Gilles Galarneau demande le vote.

Pour : Monsieur Martin Charron;
Monsieur Kevin Bush.

Contre : Monsieur Gilles Galarneau;
Monsieur Yvan Caron;
Monsieur Louis Quevillon;
Madame Catherine Trickey.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé sans amendement.

Adoptée à la majorité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h, la période des questions est ouverte.

De à 19h10 à 19h30 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

17-05-115 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 4 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

17-05-116 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la Directrice générale adjointe, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'avril 2017, en date du 28 avril 2017, au montant de 766 868,46 \$.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 28 avril 2017

Chèques: 626 686,35 \$

Débets directs: 140 182,11 \$

TOTAL: 766 868,46 \$

Chèques numéros : 18133 à 18250

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de mars 2017 : 1 649 300,00 \$

Valeur au cours du mois de mars 2016 : 2 633 500,00 \$

Valeur pour l'année 2017 : 2 936 567,00 \$

- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme des 6 et 19 avril 2017

- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 31 mars 2017

7 interventions

3 interventions (entraide)

- Rapport annuel pour l'année 2016 – Ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées de Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute

- Dépôt des états comparatifs du 30 avril 2017.

GESTION ET ADMINISTRATION

17-05-117

MAISON DES JEUNES DE BROWNSBURG-CHATHAM – DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC D'UNE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE

CONDIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu un avis de consultation de la Commission municipale du Québec concernant une demande d'exemption de toute taxe foncière pour l'organisme la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à reconnaître l'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 385, rue Principale à Brownsburg-Chatham dont la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham est le seul utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit s'exprimer par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière par les membres du Conseil municipal lors d'un Comité plénier tenu, le 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la reconnaissance d'exemption des taxes municipales pour la Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

17-05-118

**ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017 -
TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT la tenue d'une Élection municipale le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham établisse le tarif de rémunération payable lors de l'élection municipale du 5 novembre 2017, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Président d'élection :	
2 290 \$	+ 0,41\$ par électeur inscrit sur la liste
480 \$	Pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin
422 \$	Pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation
Secrétaire d'élection :	Rémunération égale aux trois quarts (3/4) de celle du président d'élection
Adjoint au Président d'élection :	Rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du Président d'élection
Trésorier :	
135 \$	Par rapport complété
Table de vérification :	
140 \$	Président de la table
105 \$	Pour les deux (2) membres
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :	
280 \$	Pour la journée du scrutin et celle du vote par anticipation
Scrutateur :	
225 \$	Pour la session du scrutin et celle du vote par anticipation
Secrétaire :	
153 \$	Pour la session du scrutin et celle du vote par anticipation
Membre de la commission de révision de la liste électorale :	
20 \$	de l'heure
Séance de formation	
35 \$	
Scrutateur lors d'un nouveau dépouillement sommaire :	
100 \$	
Secrétaire lors d'un nouveau dépouillement sommaire :	
75 \$	
Remplaçant :	
125 \$	Pour la session du scrutin

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-05-119

**AMENDEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 239-2017 POUR L'ACQUISITION ET
L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU DANS LE PARC
ROLAND-CADIEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
N'EXCÉDANT PAS 211 000 \$, LE CAS ÉCHÉANT -
MODIFICATION AUX ARTICLES 3, 4 ET 7**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les articles 3, 4 et 7 du Règlement d'emprunt numéro 239-2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE l'article 3 soit modifié par le suivant, à savoir :

ARTICLE 3

Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 263 000 \$, pour les fins du présent Règlement d'emprunt.

QUE l'article 4 soit modifié par le suivant, à savoir :

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent Règlement d'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 263 000 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, une somme de 33 000 \$ sera affectée à la dépense provenant d'une subvention de la Municipalité régionale de Comté (MRC) d'Argenteuil relativement à la résolution numéro 17-04-153 et une somme de 19 000 \$ sera affectée à la dépense provenant des revenus reportés fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville.

QUE le premier paragraphe de l'article 7 soit abrogé et est remplacé par le suivant :

ARTICLE 7

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE ladite résolution amende le Règlement d'emprunt numéro 239-2017 pour l'acquisition et l'aménagement de jeux d'eau dans le parc Roland-Cadieux et décrétant un emprunt n'excédant pas 211 000 \$, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17-05-120

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 16-08-300 -
AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC -
VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)**

CONSIDÉRANT la tenue d'un vote demandé par monsieur le conseiller Martin Charron pour l'adoption de la résolution 16-08-300;

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse, madame Catherine Trickey avait voté pour l'adoption de ladite résolution et que le vote n'a pas été inscrit, en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender ladite résolution en incluant le vote de la Mairesse;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le résultat du vote pour la résolution numéro 16-08-300 soit le suivant, à savoir :

Pour :

Madame la Mairesse, Catherine Trickey;
Monsieur le conseiller, Michel Brisson;
Monsieur le conseiller, Gilles Galarneau;
Monsieur le conseiller, Louis Quevillon.

Contre :

Monsieur le conseiller, Martin Charron;
Monsieur le conseiller, Kevin Bush.

Adoptée à la majorité.

Adoptée à l'unanimité.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LOISIRS & CULTURE

17-05-121 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham est maintenant autonome depuis le 31 décembre 2012 par la résolution numéro 12-08-247;

CONSIDÉRANT l'exigence du *ministère de la Culture et des Communications* d'adopter une Politique de développement des collections pour avoir accès aux subventions ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite politique afin de se conformer aux nouvelles normes du *ministère de la Culture et des Communications* ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte la Politique de développement des collections de la Bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à financer la totalité du projet.

Adoptée à l'unanimité

17-05-122 AUTORISATION – LOCATION D'UN ESPACE À L'ENTREPRISE « LAPROVIDENCE CANON/KAYAK » AU CAMPING MUNICIPAL AFIN DE FAIRE LA LOCATION DE CANOT ET KAYAK POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise « Laprovidence canot/kayak » de louer un emplacement au Camping municipal pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite offrir un service de location de canot et de kayak aux usagers du Camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du local proposé est de 90 pieds carrés ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce service sera gratuit (excepté les frais de location), mais que si les clients souhaitent profiter des installations du camping par la suite (plage, etc.) ils devront payer les frais réguliers de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la location d'un local de 90 pieds carrés au Camping municipal pour un montant de 100 \$ par mois, à l'entreprise « Laprovidence canot/kayak » pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2017.

QUE l'entreprise « Laprovidence canot/kayak » devra fournir une preuve d'assurances couvrant ses opérations, la Ville de Brownsburg-Chatham étant inscrite comme co-assurée.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham peut mettre fin à cette entente en tout temps, avec un avis écrit de deux (2) semaines, si elle n'est pas entièrement satisfaite des services offerts par l'entreprise « Laprovidence canot/kayak ».

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham ne peut être tenue responsable en cas de bris, vol ou toute autre situation en lien avec le matériel étant la propriété de l'entreprise « Laprovidence canot/kayak ».

QUE cette entente devra être renouvelée par résolution du Conseil municipal le cas échéant pour la saison 2018.

Adoptée à l'unanimité

17-05-123

DEMANDE D'AUTORISATION DE MADAME MANON LAVIGNE POUR CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, LE SAMEDI 6 MAI 2017 DANS LE CADRE DE LA « COURSE RELAIS ARGENTEUIL 2017 »

CONSIDÉRANT la demande de madame Manon Lavigne de circuler sur le territoire lors de l'événement sportif « Course Relais d'Argenteuil 2017 », le 6 mai prochain, afin de supporter la *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil*;

CONSIDÉRANT QUE la *Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil* aide les jeunes vivant avec des problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination de la course s'occupera de la logistique au niveau des participants afin d'assurer leur sécurité;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service des loisirs et culture, monsieur David Toussaint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la requête de madame Manon Lavigne à emprunter les routes suivantes : chemin Renaud, chemin Morrisette, montée Cushing, chemin de la 2^e Concession, rue Principale, route des Outaouais, montée Saint-Philippe, rue de l'Église et le chemin de la Rivière-du-Nord, selon les descriptifs déjà fourni, et aux conditions suivantes :

- Preuve d'assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée de l'événement, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurances devra être liée à une clause d'avis annulation de 30 jours;
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et autres);
- L'équipe de coordination de la course devra assurer la sécurité des participants;
- L'équipe de coordination devra également, le cas échéant, obtenir l'approbation du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* (MTQ) pour les routes provinciales.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande aux organisateurs de s'assurer que des normes de sécurités sévères encadrent la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-05-124

AUTORISATION POUR PRÉSENTATION D'AMÉNAGEMENT DE BORNES SÈCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QU'afin que la Ville de Brownsburg-Chatham atteigne les objectifs du schéma de couverture de risque, il y a lieu de procéder à l'implantation de bornes sèches dans certains secteurs non desservis de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs visés, à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Camping municipal (457, route des Outaouais);
- Caserne 3 secteur Pine-Hill;
- Secteur du Lac Campbell;
- Secteur du Lac Indiens.

CONSIDÉRANT QU'une des étapes obligatoires avant d'être en mesure de mettre de l'avant le projet d'aménagement de bornes déchets est d'effectuer une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques* (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate monsieur Sébastien Simard, inspecteur en environnement à signer et présenter, en leur nom, une demande d'autorisation pour réaliser le projet auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques* (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal en vigueur, notamment avec le Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Laporte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense, au montant de 654,00 \$ auprès du *ministre des Finances du Québec* concernant les frais devant accompagner la demande d'autorisation.

QUE la dépense sera prise à même le Règlement numéro 189-2012.

Adoptée à l'unanimité

17-05-125

FORMATION DU PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en formation pour le personnel du Service de sécurité incendie, à savoir :

- Formation - Opérateur véhicule élévation – (8000 \$)
- Formation - Opérateur de pompe– (7600 \$)
- Formation en désincarcération – (8160 \$)
- Formation matières dangereuses – opérations (10 920 \$).

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le programme est prévu se terminer en mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y aura d'autres formations prévues en 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville de profiter de ladite subvention;

CONSIDÉRANT le remboursement (subvention) à 90% des coûts engendrés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Laporte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, monsieur Richard Laporte, le directeur du Service de sécurité incendie, via la Municipalité régionale d'Argenteuil (MRC), d'aller de l'avant avec la formation via le programme de remboursement pour 2017.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-05-126

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE ZONE PÔLE LOCAL PL-527-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PL-527 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES HABITATION UNIFAMILIALE, BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance du 4 avril 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 mai 2017 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la démarche d'amendement est initiée afin de créer une zone pôle local Pl-527-1 à même une partie de la zone Pl-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières pour les zones Pl-527-1 et Pl-527;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le présent amendement à la réglementation de zonage s'arrime avec les objectifs du plan d'urbanisme en favorisant une densification du périmètre d'urbanisation de Saint-Philippe-Est, permettant ainsi de consolider le pôle de développement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe 1 pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à son article 2.1.2, en ajoutant une nouvelle grille pour la zone PI-527-1, à la suite de la grille visant la zone PI-527, en y permettant les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale en mode d'implantation isolé et jumelé et y édictant tous les normes s'y rattachant, laquelle grille des spécifications est jointe au présent règlement comme annexe 2 pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant à la grille de la zone pôle local PI-527, une note (A) liée à l'usage habitation unifamiliale isolée sous Superficie d'implantation au sol minimale et inscrite sous l'onglet « NOTES ».

La note 1 se lira comme suit :

« (A) La superficie minimale d'implantation au sol d'une habitation unifamiliale et bifamiliale est fixée à 75 mètres carrés et elle peut être réduite à 60 mètres carrés si l'habitation compte deux étages (cottage) ».

Le tout tel que montré à l'annexe 3, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10, en abrogeant la section 10.12 et en la remplaçant par ce qui suit :

« Section 10.12 Dispositions particulières applicables aux zones PI-527 et PI-527-1

10.12.1: Champ d'application

Les dispositions particulières de la présente section s'appliquent aux zones PI-527 et PI-527-1.

10.12 .2 : Normes applicables

Les normes particulières suivantes s'appliquent :

1. Le matériau de parement extérieur de la façade avant du bâtiment principal doit être constitué d'au moins 30% de brique ou de pierre ;
2. La pente de toit d'un bâtiment accessoire peut s'harmoniser à celle de la résidence, sans jamais que la hauteur totale dudit bâtiment dépasse celle de la résidence lorsqu'il s'agit d'un garage privé détaché ;
3. Tous les espaces libres autour du ou des bâtiments doivent être aménagés et finis dans les 12 mois après la fin des travaux de construction ;
4. L'installation, la construction et le maintien, à titre d'ornement décoratif extérieur, de toutes imitations d'animaux et figurines en ciment, plâtre, plastique, bois ou constitués de tout autres matières sont prohibés dans toutes les cours ;
5. Tout balcon implanté en cour avant doit être construit en béton ;
6. Les balcons situés au niveau du rez-de-chaussée peuvent être implantés dans les cours avant et latérales s'ils sont implantés à une distance minimale de 1 mètre de la ligne latérale. De plus, lorsque le bâtiment principal est implanté à la marge, le balcon doit être en saillie maximale de 2 mètres par rapport au mur avant.
7. L'entrée charretière donnant accès au terrain doit être localisée à une distance minimale de 1 mètre de la ligne de propriété latérale. Cette distance minimale doit être respectée sur une distance minimale de 6 mètres se mesurant à partir de la ligne de lot avant vers l'intérieur du terrain. Un couvert forestier ou végétal doit être maintenu dans cet espace. Cependant, cette restriction ne s'applique pas sur une ligne latérale où sont jumelés deux bâtiments principaux. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 4 avril 2017
Adoption du projet : Le 4 avril 2017
Adoption du 2^e projet : Le 2 mai 2017
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

17-05-127

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE « PROJET INTÉGRÉ » POUR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-805

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance du 7 mars 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 4 avril 2017 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 avril 2017;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU que la démarche d'amendement est initiée afin de permettre «Projet intégré» pour les usages déjà autorisés dans la zone industrielle I-805;

ATTENDU que le concept de projet intégré vise à permettre que sur un même terrain, un ensemble comprenant au moins deux (2) bâtiments principaux ayant en commun certains espaces extérieurs, services ou équipements, dont l'usage ou les usages sont reliés à des activités industrielles et qu'il doivent être desservis par des allées véhiculaires privées et, le cas échéant des aires d'agrément;

ATTENDU QUE le présent amendement à la réglementation s'arrime avec la démarche de développement économique du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, respectivement pour la grille de la zone industrielle I-805 en y ajoutant « Projet intégré » comme dispositions particulières sous les classes d'usages Centre de recherche (I1), Légère et artisanale (I2) et Autres industries (I3).

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	Le 7 mars 2017
Adoption du projet :	Le 7 mars 2017
Adoption du 2 ^e projet :	Le 4 avril 2017
Adoption du règlement :	Le 2 mai 2017
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

17-05-128

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2017
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA
DÉLIMITATION DE LA ZONE AGRICOLE A-139**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mars 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 4 avril 2017 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 avril 2017;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à revoir la délimitation de la zone agricole A-139, occupant une partie du lot 4 424 168 du cadastre du Québec, et servant à l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche), de manière saisonnière, soit durant la période dite «hors saison» uniquement;

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur une partie du lot 4 424 168;

ATTENDU QUE la modification de la délimitation de la zone agricole A-139 est motivée par le fait que l'aire de protection de la prise d'eau (requiert un dégagement de 30 mètres entre la prise d'eau et les cabanes à pêche) occupe une partie importante de la zone, de même que le nombre croissant de cabanes à pêche à entreposer qui cause un manque d'espace à cet endroit;

ATTENDU QUE l'activité récréative de pêche sur glace est en développement dans ce secteur;

ATTENDU QUE l'entreposage est un service en complément de ceux déjà offerts par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur une superficie de 3 375 mètres carrés, soit une portion 20 mètres par une longueur de 190 mètres et cette occupation sera effectuée du côté sud à partir du coin sud-ouest en allant vers l'est, tout en longeant le boisé, de manière à créer un impact moindre sur les activités agricoles environnantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarnau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en modifiant la zone de agricole A-139, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : Le 7 mars 2017
Adoption du projet : Le 7 mars 2017
Adoption du 2^e projet : Le 4 avril 2017
Adoption du Règlement : Le 2 mai 2017
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

17-05-129

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-006 – LOT VACANT 4 678 390 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT SITUÉ À L'EST DE LA PROPRIÉTÉ DU 70, CHEMIN DE KERPEN) – SUPERFICIE D'IMPLANTATION AU SOL ET PORTE EN FAÇADE – MADAME SABRINA MALOUTA BELLEROSE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-006 présentée par madame Sabrina Malouta Bellerose pour le lot vacant 4 678 390 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser :

- Une habitation unifamiliale isolée qui aura une superficie d'implantation au sol de 66,89 mètres carrés (720 pieds carrés, soit 20 pieds x 36 pieds) au lieu d'avoir une superficie d'implantation au sol minimale de 75 mètres carrés (807 pieds carrés);
- Une habitation unifamiliale isolée qui aura une largeur de 6,09 mètres (20 pieds) pour la façade avant secondaire donnant sur le chemin Édina lieu d'une largeur minimale de 7,3 mètres (24 pieds). La largeur de la façade avant donnant sur le chemin de Kerpen sera conforme à la réglementation.
- Que la porte de l'habitation soit localisée sur la façade avant secondaire (chemin Édina) au lieu d'être sur la façade avant (chemin de Kerpen).

ATTENDU le dépôt au soutien de la demande les documents suivants :

- Plan de construction de la résidence HabitaFlex Chalet Hôme (montrant les élévations et l'aménagement intérieur);
- Plan d'implantation projeté de la résidence sur le terrain préparé par la propriétaire.

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur prescrit que toute nouvelle habitation qui sera implantée dans la zone rurale Ru-300 doit avoir une superficie d'implantation au sol minimale de 75 mètres carrés;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'habitation à être construite aura une implantation au sol de 66,89 mètres carrés. Cependant, la superficie de plancher totale de l'habitation sera de 88,71 mètres carrés;

ATTENDU QUE la réglementation prescrit qu'un bâtiment principal doit avoir une largeur minimale de 7,3 mètres. Le bâtiment qui sera construit aura une largeur de 10,97 mètres (soit sa façade avant) donnant sur la rue de Kerpen, et une profondeur de 6,096 mètres, ce qui constitue la façade avant secondaire;

ATTENDU QU'une disposition de zonage visant l'architecture des habitations prévoit que le nombre minimal de porte, en façade avant d'une habitation est fixé à 1. L'habitation compte une porte sur la façade avant secondaire et une porte sur la façade arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE le bâtiment qui sera construit aura une largeur de 10,97 mètres (soit sa façade avant) donnant sur la rue de Kerpen, et une profondeur de 6,096 mètres, ce qui constitue la façade avant secondaire;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment principal s'intègre bien au secteur rural d'insertion;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-006 présentée par madame Sabrina Malouta Bellerose pour le lot vacant 4 678 390 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-006 présentée par madame Sabrina Malouta Bellerose, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 4 678 390 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Une habitation unifamiliale isolée qui aura une superficie d'implantation au sol de 66,89 mètres carrés (720 pieds carrés, soit 20 pieds x 36 pieds) au lieu d'avoir une superficie d'implantation au sol minimale de 75 mètres carrés (807 pieds carrés);

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Une habitation unifamiliale isolée qui aura une largeur de 6,09 mètres (20 pieds) pour la façade avant secondaire donnant sur le chemin Édina lieu d'une largeur minimale de 7,3 mètres (24 pieds). La largeur de la façade avant donnant sur le chemin de Kerpen sera conforme à la réglementation;
- Que la porte de l'habitation soit localisée sur la façade avant secondaire (chemin Édina) au lieu d'être sur la façade avant (chemin de Kerpen).

Adoptée à l'unanimité

17-05-130

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-02 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REPLACEMENT DE PORTE ET FENÊTRES) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 296, RUE HILLCREST (LOT 4 236 207 DU CADASTRE DU QUÉBEC) DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MADAME CHANTAL DUPRAS

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-00081 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 296, rue Hillcrest (lot 4 236 207 du cadastre du Québec);

ATTENDU QUE la demande vise :

- Remplacement de treize (13) fenêtres par des fenêtres à guillotine de mêmes dimensions;
- Remplacement d'une (1) porte extérieure en façade avant par une nouvelle porte en acier de même dimension (modèle Mystique avec fenêtre dans la portion du haut de la porte et à embossement dans la partie basse);
- Construction d'une nouvelle galerie en bois en cour avant (par-dessus celle existante en béton) et installation de nouveaux garde-corps en bois.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-607 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment principal;
- Modèle et dimensions des nouvelles fenêtres;
- Modèle de la porte choisi par la propriétaire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il n'est pas possible aux membres de prendre connaissance des détails illustrant la galerie qui sera remplacée en façade avant et son garde-corps, il est demandé qu'une esquisse montrant la nouvelle galerie devra être déposée pour une analyse lors d'une séance ultérieure du comité;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de la porte avant et des fenêtres.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-00081 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 296, rue Hillcrest (lot 4 236 207 du cadastre du Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 296, rue Hillcrest, sur le lot 4 236 207 du cadastre du Québec visant la porte et les fenêtres du bâtiment principal.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

17-05-131

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE TROIS (3) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : MESSIEURS STEPHEN A. ROWLAND, DANIEL CADOTTE ET MICHEL FOURNIER

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 173-2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les Règlements numéro 042-2002 et le Règlement numéro 067-2003, prévoit la nomination de résidents de la Ville au sein du comité;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE les membres ont manifesté leur intérêt à demeurer au sein de ce comité et que leur mandat soit renouvelé tel que prescrit au règlement; ainsi messieurs Stephen A. Rowland, Daniel Cadotte et Michel Fournier désirent poursuivre leur implication au comité et ce, pour un nouveau mandat d'une durée de deux (2) ans;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que les mandats des membres suivants soient ainsi renouvelés :

Monsieur Stephen A. Rowland : pour un mandat de deux (2) ans;
Monsieur Daniel Cadotte : pour un mandat de deux(2) ans;
Monsieur Michel Fournier : pour un mandat de deux (2) ans.

ATTENDU QUE les trois (3) membres auraient un mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant le 6 avril 2017, soit le jour de leur nomination.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que les mandats des membres suivants soient ainsi renouvelés :

Monsieur Stephen A. Rowland : pour un mandat de deux (2) ans;
Monsieur Daniel Cadotte : pour un mandat de deux(2) ans;
Monsieur Michel Fournier : pour un mandat de deux (2) ans.

QUE les trois (3) membres auront un mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant le 6 avril 2017, soit le jour de leur nomination.

Adoptée à l'unanimité

17-05-132

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-00002 – CRÉATION DES LOTS 6 049 065 ET 6 049 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR GORDON PAUL PLUMMER

ATTENDU QUE monsieur Gordon Paul Plummer a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-00002 afin de procéder à la création des lots 6 049 065 et 6 049 066 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 424 132 (ancienne partie du lot 716 du canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 3792, minute 17 738, en date du 27 janvier 2017, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 6 049 065 devient le lot de la terre agricole construit de la propriété sise au 32, montée Wert et le lot 6 049 066 devient un lot résidentiel qui accueillera une nouvelle habitation unifamiliale isolé qui aura front sur la montée Wert;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et le Règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 81-15 qui permet, entre autres, qu'une personne peut, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), morceler un terrain un lot situé dans un îlot déstructuré à des fins de construction résidentielle. Le lot 6 049 066 se situe dans l'îlot déstructuré numéro 76043-06 sous le numéro de décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 377034;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 133,70 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

17-05-133

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-00004 – CRÉATION DU LOT 6 079 151 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR PATRICK MONTMINY

ATTENDU QUE monsieur Patrick Montminy a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-00004 afin de procéder à la création du lot 6 079 151 du cadastre du Québec à partir du lot construit 4 236 094 (lot distinct 754-103 du cadastre du Canton de Chatham avant la rénovation cadastrale) et du lot vacant adjacent 4 236 105 (ancienne partie du lot 754 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 5 750, minute 4 475, en date du 22 mars 2017, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création du lot distinct 6 079 151 du cadastre du Québec qui formera désormais le nouveau terrain de la propriété résidentielle du 512, rue Saint-Patrick;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 1 813 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

17-05-134

CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2014-00034 – CRÉATION DES LOTS 5 637 317, 5 637 319, 5 637 320, 5 637 324, 5 637 326 ET 5 637 327 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MADAME MARIE-FRANCE CARDINAL / CORRECTION AVRIL 2017

ATTENDU QUE cette résolution vient préciser la résolution numéro 15-10-344 entérinée par le Conseil municipal le 5 octobre 2015 en raison qu'un nouveau plan d'opération cadastrale, ayant été déposé le 10 avril 2017, doit être considéré et à cet effet, cette dernière est abrogée et remplacée par la présente;

ATTENDU QUE madame Marie-France Cardinal a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 637 317, 5 637 319, 5 637 320, 5 637 324, 5 637 326 et 5 637 327 du cadastre du Québec à partir du lot rénové 5 030 004 du cadastre du Québec (anciennes parties de lot 430 et 431 du cadastre du Canton de Chatham). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10 206, minute 3 533, en date du 18 décembre 2014, lequel plan est joint à l'annexe 1;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le présent projet d'opération cadastrale vise la création de six (6) lots distincts visant à former trois (3) nouveaux terrains résidentiels dont un (1) lot identifiant le nouveau terrain résidentiel de la propriété construite du 1165, route des Outaouais et deux (2) lots destinés à la construction de résidences unifamiliales isolées qui auront front sur la route des Outaouais;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 34 809,60 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

17-05-135

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2017-03 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REMPACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 184, RUE PRINCIPALE (LOT 4 236 115 DU CADASTRE DU QUÉBEC) DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MONSIEUR JULIEN SAUVÉ

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-00099 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation (remplacement du revêtement extérieur) du bâtiment résidentiel existant situé au 184, rue Principale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur (en vinyle) par un déclin en fibre de bois de type Canoxel couleur « kaki »;
- Remplacement des moulures (coins de murs) par un déclin de fibre de bois de type Canoxel couleur « blanc fortex ».

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-711 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment principal;
- Dépliant identifiant le type de Canoxel et les couleurs retenues;
- Échantillons du revêtement extérieur et des moulures.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2017-00099 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation (remplacement du revêtement extérieur) du bâtiment résidentiel existant situé au 184, rue Principale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 184, rue Principale, sur le lot 4 236 115 du cadastre du Québec visant le remplacement du revêtement extérieur.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-05-136

DEMANDE: PROGRAMME DE REVITALISATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL DU CENTRE-VILLE / VOLET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EXISTANTS – IMMEUBLE SITUÉ AU 184, RUE PRINCIPALE (LOT 4 236 115 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – MONSIEUR JULIEN SAUVÉ – ACCEPTATION DE LA PROPOSITION ET ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le requérant a déposé une proposition relativement à la rénovation du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant, dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE le projet du requérant vise un bâtiment résidentiel existant situé dans le périmètre du centre-ville défini pour l'application du programme d'aide financière dédié à la rénovation des bâtiments résidentiels existants en vue de l'amélioration du cadre bâti du centre-ville;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur (en vinyle) par un déclin en fibre de bois de type Canoxel couleur « kaki »;
- Remplacement des moulures (coins de murs) par un déclin de fibre de bois de type Canoxel couleur « blanc fortex ».

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Soumissions visant les travaux à être exécutés;
- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment;
- Échantillons du revêtement extérieur et des moulures.

ATTENDU QUE les travaux définis sont admissibles au volet 3 du programme visant les bâtiments résidentiels existants;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 220-2015 relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville;

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide financière pour ce projet est de 50 % de la valeur des travaux, soit un montant de 2 180,66 \$ (1 896,64 \$ plus les taxes applicables) qui est réservé à cette fin à même la réserve financière créée pour le programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous le poste budgétaire prévue à cette fin.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la proposition du requérant relativement à la rénovation du revêtement extérieur du bâtiment résidentiel existant, dans le cadre du Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérations énumérées précédemment, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant visant les travaux de rénovation du bâtiment (remplacement du revêtement extérieur) et en conséquence autorise le Service des finances à réserver un montant de 2 180,66 \$ qui sera pris à même la réserve financière créée pour le Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville sous poste budgétaire prévu à cette fin.

QUE cette approbation est donnée dans le cadre du Règlement numéro 220-2015 relatif au Programme de revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du centre-ville. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

17-05-137

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE CENTRE DE TRI D'ARGENTEUIL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de Tri d'Argenteuil qui propose de renouveler les services offerts à la Ville de Brownsburg-Chatham pour la période du premier samedi de mai jusqu'au jour de l'Action de grâce à temps complet et par la suite offre un service de deux jours par semaine pour le restant de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour les frais de la Ville de Brownsburg-Chatham demeure inchangée;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs demeureront en vigueur durant l'année civile 2017 et seront identiques à 2015 et 2016 pour l'utilisateur-payeur.

CONSIDÉRANT QUE le service offert répond à un besoin;

CONSIDÉRANT QUE les méthodes employées respectent l'environnement et encouragent la revalorisation de la matière;

CONSIDÉRANT QUE tout le tonnage de matière traité au Centre de tri est comptabilisé dans le tonnage des matières recyclées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la nouvelle offre de Service du Centre de Tri d'Argenteuil pour l'année 2017.

QUE le Conseil municipal mandate la Mairesse, madame Catherine Trickey et la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de renouvellement pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

17-05-138

AJOUT D'ARRÊTS – RUE DES ÉRABLES AU COIN DE LA RUE MAC VICAR

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation présente depuis l'ouverture de la nouvelle station-service située au coin de la rue Principale et la rue des Érables, rue le tronçon direction vers le Sud, sur la rue des Érables;

CONSIDÉRANT la présence d'une traverse piétonnière au coin de la rue MacVicar afin de favoriser l'accès à la bibliothèque municipale, l'aréna, le terrain de tennis ainsi que le Parc Macvicar;

CONSIDÉRANT la volonté du Comité de circulation d'assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que les membres se sont réunis afin de discuter de cette situation particulière;

CONSIDÉRANT les récentes démarches entreprises dans le but de réhabiliter la rue des Érables à court terme;

CONSIDÉRANT que suite à des réhabilitations de route, on peut observer une augmentation de la vitesse de circulation des usagers, causée par une surface de roulement agréable;

CONSIDÉRANT que le moment serait opportun d'installer des mesures de sécurité adéquates au coin de la rue des Érables, à la hauteur de la rue Macvicar, afin de changer les habitudes de circulation des usagers, avant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'ajout de mesures de sécurité appropriées, à la hauteur de la traverse piétonnière au coin de la rue des Érables et de la rue MacVicar.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le paiement de ladite dépense soit payé à même la poste budgétaire numéro 02-355-00-649.

QU'un panneau de lecture de vitesse sera installé pour permettre également de dénombrer le nombre de véhicules passant à cette intersection.

Adoptée à l'unanimité

17-05-139

RÉSULTAT DES PRIX SUITE AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ABAT-POUSSIÈRE – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a accepté par voie de résolution portant le numéro 17-01-27 la proposition de l'Union des Ville de Brownsburg-Chatham du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres Ville de Brownsburg-Chatham intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Ville de Brownsburg-Chatham s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite au processus d'appel d'offres public officiel;

CONSIDÉRANT le prix obtenu, par litre, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, Multi-Routes inc, au montant de 0,2955\$, le litre, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham participe à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le résultat pour l'abat-poussière 2017, auprès du soumissionnaire Multi-Routes, à 0,2955\$, le litre, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le paiement desdites dépenses soit payé à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-627.

Adoptée à l'unanimité

17-05-140

RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE À LA RÉHABILITATION DES RUES DES ÉRABLES, MAURICE ET LAFLEUR – OCTROI DE MANDAT – ATTENDRE RÉSULTATS

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été effectuée au cours du mois d'avril 2017, pour obtenir des offres de services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des rues des Érables, Maurice et Lafleur;

CONSIDÉRANT QUE le processus s'est fait sous forme d'appel d'offres public avec indicateurs de performance;

CONSIDÉRANT que six (6) entreprises spécialisées dans le domaine ont soumis une offre de service;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires se sont avérés conformes et/ou ont atteints le pointage minimal requis de 70%;

CONSIDÉRANT le résultat des pointages, à savoir :

Équipe Laurence	10,33
Cima +	9,47
Tétra Tech	5,65
Marchand Houle et ass.	6,31

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, approuve et mandate le soumissionnaire conforme s'étant vu attribuer le meilleur pointage à « *Équipe Laurence* » pour un montant d'honoraires professionnels de 125 322,75 \$, incluant toutes les taxes applicables.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le paiement des honoraires professionnels soit payable à même le règlement d'emprunt à venir pour le projet.

Adoptée à l'unanimité

17-05-141

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DE DEUX CAMIONNETTES POUR DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'achat ou la location de deux (2) camionnettes pour divers services;

CONSIDÉRANT QU'un (1) soumissionnaire a répondu à l'appel, et s'est avéré conforme;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour cette dépense, selon le Programme triennal en Immobilisation (PTI) 2017-2019 représente 40 000,00 \$, toutes taxes incluses par camionnette;

CONSIDÉRANT les résultats des prix d'achat, toutes taxes incluses, pour la camionnette; à savoir :

Grenier Chevrolet Buick
Terrebonne
Chevrolet Silverado 2500 WT 2017
2 x 42 039.68 \$ = 84 079,37 \$
Livraison : 105 jours ou moins

CONSIDÉRANT QUE le seul prix soumis est supérieur des disponibilités financières;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham rejette la soumission obtenue et retourne en processus de soumission par invitations.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-05-142

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR
L'ACHAT OU LA LOCATION DE DEUX
CAMIONNETTES POUR DIVERS SERVICES DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM –
AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public précédemment effectué, dont les résultats dépassaient les disponibilités financières de la Ville pour ce projet;

CONSIDÉRANT le processus de soumission par invitations effectué auprès de huit (8) concessionnaires divers pour l'achat ou la location de deux camionnettes pour le Service des travaux publics et le Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un (1) soumissionnaire a répondu à l'appel, et s'est avéré conforme;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour cette dépense, selon le PTI 2017-2019 représente 40 000,00 \$, incluant toutes les taxes applicables par camionnette;

CONSIDÉRANT les résultats des prix d'achat, toutes taxes incluses, pour les camionnettes; à savoir :

Alliance Ford
Mont-Tremblant
Ford F-150 Super XL 2017
2 x 40 459,71 \$ = 80 919,41 \$
Livraison : 8 à 9 semaines

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat des deux (2) véhicules de type camionnette auprès du seul soumissionnaire, soit « Alliance Ford », au montant de 80 919,41\$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que la dépense soit faite à même le Fonds de roulement, et ce, sur une période de cinq (5) ans;

QUE lors de la réception dudit véhicule; ces derniers soient lettrés dès que possible afin de les identifier à l'effigie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

17-05-143

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h05 il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier